



LE PERCE- La vie ne s'apprend pas en prison MURAILLE



N°7 -
Novembre 2005

Snpes-PJJ/FSU : 54 rue de l'arbre sec 75001 Paris – tél. : 01.42.60.11.49 – fax : 01.40.20.91.62

**Le Perce-muraille, ou Casse-pierre est une plante qui pousse sur les murs,
les fragilise et finit par provoquer leur éboulement ... !**

Édito :

OBJECTIF SECURITAIRE 2006-2007 !

Dans sa lettre n°7 l'Administration Centrale nous décrit « son zoom » sur la programmation des CEF. Celle-ci fixée par la Loi d'Orientation de Programmation de la Justice (LOPJ) du 9 septembre 2002 prévoit 600 places de CEF pour 2007. Les critères retenus pour leur localisation sont le nombre de CJ et de SME pris par les magistrats des TE et les départements déclarés prioritaires par le Ministère de l'Intérieur au titre de la politique de la ville. 10 structures (100 places) sont prévues à la PJJ.

- Aujourd'hui, Beauvais (60), Mont de Marsan (40)
- Demain (en 2006) Epinay ou Savigny sur Orge (91), Nîmes (30), Liévin (59) Châtillon sur Seine (21), Brignoles (84).
- Et en 2007, La Chapelle-Saint-Mesmin (45), Raimbes (59) et les Bouches du Rhône (13).
- La plupart des 500 autres places pour le secteur associatif habilité !

Ceci, malheureusement, ne fait que confirmer nos craintes de voir fermer un grand nombre d'hébergements éducatifs (cf déjà Montpellier et La rochelle), pour dégager les énormes besoins en personnels de ces structures de contention. Nous devons donc nous mobiliser afin d'empêcher les affectations et les délocalisations de personnels destinés à faire fonctionner ces succursales pénitentiaires. Ces dispositifs ne peuvent répondre ni aux besoins des mineurs, ni à la crise dans les quartiers en difficulté.

PREMIER JALON POUR CONSTITUER

LE COLLECTIF ANTI-EPM 77

Le 4 novembre à Chauconin a eu lieu une soirée débat autour du thème des établissements pénitentiaires pour mineurs. Cette soirée s'est organisée avec l'aide du maire et de son conseil municipal lequel a voté à l'unanimité contre l'implantation de l'EPM sur sa commune. Le SNPES-PJJ/FSU à l'initiative de cette rencontre avec la mairie, était accompagné par H.FRANCO, Vice-présidente du Syndicat de la Magistrature, de Y. DOUCHIN, ancien directeur régional de la PJJ, militant associatif actif dans le 77 et conseiller municipal de Cesson et Mr BACHMAN, maire de Chauconin. Indépendamment des considérations locales sur le rejet de cette construction carcérale, les échanges ont porté sur les choix de société de plus en plus inégalitaires et coercitives que symbolise le programme du Ministère de la Justice pour traiter la délinquance des mineurs aujourd'hui (ouverture des CEF

et EPM.), le durcissement de la législation avec notamment l'abaissement de la majorité pénale à l'âge de 10 ans, la comparution immédiate à délai rapprochée, le quasi alignement du casier judiciaire sur celui des majeurs... L'assistance n'était pas aussi nombreuse qu'on l'espérait mais nous avons senti chacun réceptif aux arguments remettant en valeur l'ordonnance du 2 février 1945. L'argumentaire de lutte contre la politique anti-sociale et répressive du gouvernement trouve depuis une dizaine de jours une résonance amplifiée du fait des événements dramatiques de ces derniers jours. L'objectif de la soirée était de regrouper le plus possible de citoyens, de militants syndicalistes, associatifs, politiques. Le but est de créer un collectif diversifié et uni, capable de mener de nouvelles initiatives.

Hérault : chronique d'une lutte pour l'hébergement

Lundi 07 novembre, après un mois de négociations et d'agitation, les propositions s'avéraient les pires possibles. Toujours pas de second hébergement éducatif, fermeture au 1^{er} décembre du C.P.I., redéploiement par les CAP en juin 2006 qui garantissait pour la plupart une « nouvelle vie » loin de Montpellier ou au CEF de Nîmes et perte de revenus immédiate pour les personnels qui n'ont rien demandé, pas de frais de mission. Les personnels ont alors choisi d'occuper la DR, soutenus par le SNPES-PJJ 34.

Après une nuit d'occupation et une AG, un préavis de grève est déposé pour le 14 novembre.

A.G, contacts avec tous les partenaires, conférences de presse s'enchaînent.

Lundi 14, jour de grève, la direction transmet les nouvelles propositions : évaluation par la D.R (et non plus par

l'inspection des services) de la nécessité d'un second hébergement éducatif...au regard de l'activité qu'auront les deux futur CEF(sic...). Concernant les personnels, ils seront réaffectés au 1^{er} Janvier, sur des postes en région ...donc démenagement, perte de salaire, pas de frais de mission et suppression de tout le régime indemnitaire.

La question du maintien d'un second hébergement reste d'actualité.

La grève est pour l'instant suspendue, la lutte continue. L'AG de gréviste décide

- de continuer à faire signer la pétition à la P.J.J (plus de 200 signatures pour l'instant)

- de continuer à mettre ce débat sur la place publique (lettres ouvertes, appel pétition commun avec tous nos partenaires, presse)

- d'organiser des « assises de l'hébergement »

DELOCALISATIONS ET FERMETURES EN SERIE... DANS LE VAR OU L'ART DU « POUSSE-TOI DE LA QUE JE L'Y METTE... » !!!

Après les décisions en 2005 de fermeture du CER, de délocalisation du CPI, de retour du CAE Fréjus dans ses anciens locaux (jugés à l'époque trop exigus), basées sur des considérations uniquement économiques, d'autres projets de délocalisations sont évoqués par la DD : le CAEI de Toulon censé déménager depuis 6 mois pour cause de travaux pour le futur CPI, repoussés à la fin de l'année, ne sait pas encore où...officiellement. On a vent par le DD en audience ou lors de ses visites en structures qu'il a en tête de virer l'UEAT de Toulon pour y installer le CAEI. Et où donc irait l'UEAT ? Soit une nouvelle location si il y a des sous ou bien re-

joindre le CAE si le départ de quelques personnels vers une nouvelle annexe MO à la Seyne...s'opérait rapidement d'ici fin décembre, début janvier. Rien n'est pour l'instant acté, les équipes non consultées...et bien sûr tout le monde sera mis devant le fait accompli à la dernière minute ! Elle est belle l'anticipation de l'administration sans compter le mépris pour les personnels dont les conditions de travail seront mises à mal. Les moyens pédagogiques, incontournables pour mener à bien nos missions, sont balayés par les intérêts financiers de la LOLF dont la seule priorité est la rentabilité. Que nous réserve le budget 2006 ? Sûrement un avenir sombre. Autre projet : la délocalisation contrainte du foyer

de Brignoles pour cause de travaux, le site devant se transformer en CEF. A ce jour, l'équipe est toujours dans un flou artistique qui insécurise les personnels et les jeunes pris en charge. Les personnels ne sont pas dupes et savent qu'ils seront bientôt mis dehors, mais il est insupportable et inadmissible de les laisser aussi longtemps dans l'expectative quant à leur devenir en termes de projet, missions, redéploiement... La demande d'un CTPD est faite afin que ces questions fassent l'objet d'une concertation, comme les textes le prévoient par ailleurs, à condition que cela ne relève pas de la mascarade déjà ficelée !

APPEL A RASSEMBLEMENT CONTRE LE CEF D'AILLY SUR SOMME

Le CEF de la Somme va coûter environ 1000 € par jour et par jeune ! L'association Yves Lefebvre (YLF) n'était pas partie prenante de ce projet. Elle en a été contrainte par la PJJ. Aujourd'hui, déjà mal en point financièrement, elle met tout ce qui lui reste de moyens dans l'ouverture du CEF. D'ailleurs, le chef de projet recruté par YLF pour 1 an (6 mois pour évaluer la faisabilité et 6 mois pour diriger le centre) est payé sur les fonds servant habituellement à la prévention spécialisée (2 postes d'éducateurs manquent à YLF). 1000 € par jour et par jeune, combien sur 1 an ?... Cela représente environ 3 fois le budget annuel de la MPF à Abbeville (Croix-Rouge qui accueille 30 jeunes), 2 à 3 fois un foyer PJJ comme celui de la Chaussée Jules Ferry à Amiens qui accueille 12 jeunes en interne et 6 en externe... Combien d'éducateurs de prévention recrutés qui pourraient intervenir sur toute la Somme avec cet argent ? En fait la prévention est menacée, les éducateurs vont devenir des « pompiers » appelé pour éteindre des incendies et non plus pour faire un travail de fond proche de la population et en réseaux. Le SNPES-PJJ/FSU, la LDH, le collectif des travailleurs sociaux et ceux qui ne veulent pas de ce CEF appellent à une réunion pour organiser la riposte.

ISERE : Résistance à l'implantation d'un CEF

La Sauvegarde de l'Isère cherche depuis quelques mois à installer sur le département un CEF. Après une première tentative infructueuse sur la commune de Saint-Nizier au Moucherotte et devant le tollé suscité chez les habitants, l'association a jetté son dévolu sur un bâtiment à Prélénfrey du Gua, village du parc du Vercors. Un compromis de vente signé avec un particulier, une présentation alléchante de la Mairie et voilà une installation bien lancée. Cependant aucun habitant n'était au courant avant que quelques nouvelles ne paraissent dans la presse locale. Ils réagissent rapidement en interpellant leur municipalité. Une association « vivre à Prélénfrey » a été créée afin de définir collectivement une position argumentée, étayée sur l'inefficacité de ce type de structure. Une réunion publique s'est tenue le 11 Octobre, plus de 350 personnes y étaient présentes, le DRPJJ siégeait en bonne place à la tribune au côté du président et du directeur général de la Sauvegarde. Cette soirée fut un riche moment de démocratie directe, des positions claires portées par les habitants documentés ont été exposées. Notre combat contre ce type de structure y figurait en bonne place. Le conseil municipal, suite à cette réunion, à la résistance des habitants, à l'argumentation portée a décidé le 8 Novembre de refuser l'installation du CEF. La section SNPES-PJJ de l'Isère reste vigilante et sera présente devant toute nouvelle sollicitation de la Sauvegarde sur le département.

Appel / pétition :

« **Construire un avenir pour la jeunesse d'aujourd'hui** »
Le SNPES-PJJ/FSU a tenu une conférence de presse le 15 novembre pour officialiser le lancement de son appel contre le traitement réservé à la jeunesse notamment au travers des lois Perben, appel dont les premiers signataires sont la LDH, Le Syndicat de la Magistrature, Sud Santé-sociaux, le SNP, la FSU et ses syndicats (SNEPAP, SNICS, SNUCLIAS ; SNUASFP), des personnalités (Laurent Mucchielli ; Jacques Bourquin, J.J. Yvorel ; Alain Bruel, ancien J.E., etc...) et des associations (Intermèdes...).

A consulter sur <http://snpespji.fsu.fr/>